

LE VÉTÉRINAIRE DE SAPEURS-POMPIERS

*Cultiver le passé
enfanter l'avenir
tel est notre présent*

Formations santé



LES EFFECTIFS

- Plus de 307 Vétérinaires, tous volontaires.
- Quelques vétérinaires à temps plein recrutés comme fonctionnaire territorial ou contractuel.
- 92% de libéraux.
- Répartition géographique inégale.
- Autorité administrative: Médecin chef départemental.
- Autorité technique: Vétérinaire chef.

MISSIONS SSSM

- Conseil en hygiène et sécurité
- Soutien sanitaire des interventions et soins d'urgence aux SP
- Formation des SP au secours à personnes
- Médecine vétérinaire d'aptitude

CONSEIL EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- Hygiène de la restauration :
 - Mise en place de systèmes de restauration des personnels.
 - Choix des fournisseurs et prestataires.
 - Surveillance interne de la restauration et des bonnes pratiques hygiéniques.
- Prévention des zoonoses, envenimations et atteintes physiques lors des manipulations d'animaux.
- Hygiène générale des matériels et des locaux, lutte antivectorielle et gestion des déchets avant collecte.

SOUTIEN SANITAIRE DES INTERVENTIONS ET SOINS D'URGENCE AUX SP

- Secouriste sanitaire.
- Conseil et surveillance de la logistique alimentaire.
- Soutien médicochirurgical des chiens d'équipes cyno.
- Conseil et surveillance de l'hygiène du campement.

FORMATION DES SP AU SECOURS À PERSONNES

- Participation à l'initiation en biologie et physiologie.
- Cynotechnie de recherche de personnes en danger.

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE D'APTITUDE

- Contrôle de l'aptitude médico physique des animaux utilisés par le SDIS.
- Suivi de l'entretien de la condition physique de ces animaux.

MISSIONS SDIS

- Missions de secours d'urgence.
- Opérations impliquant des animaux.
- Opérations concernant les chaînes alimentaires.
- Risques naturels et technologiques.
- Prévention.
- Prévision.

MISSIONS DE SECOURS D'URGENCE

- Sauvetage animalier.
- Soins conservatoires d'urgence lors du relevage d'animaux blessés.

OPÉRATIONS IMPLIQUANT DES ANIMAUX

- Neutralisation d'une présence animale entravant l'action des secours.
- Neutralisation par téléanesthésie d'animaux dangereux menaçant les biens les personnes ou l'environnement.
- Encadrement des équipes cyno de recherche.
- Gestion des populations animales lors d'incident de transport.

OPÉRATIONS CONCERNANT LES CHAÎNES ALIMENTAIRES

- Assistance du COS lors d'accident de transport de denrées alimentaires.
- Assistance du COS lors de sinistres sur des entreprises dédiées à l'élevage ou agroalimentaires.
- Assistance du COS lors de pollution du milieu naturel.

PRÉVENTION

- Avis sur dossiers de permis de construire ou autorisation d'ouverture de tout établissement pouvant générer un risque biologique.
- Avis sur les prescriptions concernant l'évacuation des animaux.

PRÉVISION

- Participation à l'évaluation des moyens à mettre en œuvre lors d'un sinistre en présence de matières dangereuses.
- Participation à l'élaboration de plans spécifiques d'évacuation des animaux.
- Participation à l'expertise d'urgence avec les CMI spécialisées :
 - choix des paramètres à mesurer,
 - prélèvements et autopsies,
 - choix de mesures initiales de lutte anti pollution,
 - recueil de données éco-toxicologiques,
 - initialisation de la chaîne de soins aux populations animales impliquées....

MISSIONS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE ET APPUI INTER SERVICES PUBLICS

- Défense et sécurité civile.
- Appui inter services.
- Lutte contre les épizooties.

DÉFENSE ET SÉCURITÉ CIVILES

- Participation aux plans de secours d'urgence.
- Cellules de crises.
- Situation de catastrophe: ravitaillement humain et animal, soins vétérinaires d'urgence et assistance aux élevages.
- Participation aux DICA.

APPUI INTER SERVICES

- Sécurisation d'interventions impliquant des animaux.
- Veille environnementale lors d'atteintes faunistiques.
- Gestion d'urgence des déchets orphelins à risque biologique.
- Interface entre services pour les problèmes sécuritaires d'origine alimentaire, animale ou environnementale.
- Participation au comité départemental d'hygiène.

LUTTE CONTRE LES ÉPIZOOTIES MAJEURES

- Bouclage sanitaire des zones sécurisées
- Décontamination, rotoluves, ...
- Capture d'animaux en divagation dans les zones contrôlées

FORMATION DES VÉTÉRINAIRES-CAPITAINES

- Article 26 de l' Arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires.
- Le programme de la formation initiale de vétérinaire capitaine comprend un :
 - Module d'observation : un jour au sein d'un service départemental d'incendie et de secours ;
 - Module de formation aux premiers secours : trois jours en école chargée de mission
 - Module de connaissance de la défense et de la sécurité civiles, des sapeurs-pompiers et de leurs missions : trois jours à l'ENSOSP ;
 - Module relatif à l'activité du vétérinaire dans le cadre des services d'incendie et de secours : trois jours ;
 - Un module relatif à l'acquisition des techniques opérationnelles des vétérinaires : trois jours en école spécialisée ;
 - Module d'application pratique : deux jours au sein du service d'incendie et de secours d'affectation ;
 - La formation initiale de vétérinaire capitaine est validée lorsque le candidat a acquis, d'une part, l'ensemble des modules et, d'autre part, suivi les stages d'observation et d'application.
 - Elle fait l'objet de l'attribution d'un diplôme de l'ENSOSP avec mention "vétérinaire capitaine sapeur-pompier volontaire".